

► Gérer ses biens de façon responsable

Selon notre manière d'épargner, d'investir ou d'emprunter, l'argent peut devenir un véritable outil du développement durable et contribuer à des changements éthiques, sociaux et environnementaux.

Quel compte d'épargne ?

Pour épargner tout en soutenant des projets d'entreprises respectant des critères écologiques ou éthiques, il suffit d'ouvrir un compte d'épargne auprès d'une banque fondant ses activités sur ces critères. Il en existe plusieurs sur la place financière suisse (voir au verso).

Petit crédit ?

En facilitant les dépenses, le crédit à la consommation peut conduire au surendettement, puis à l'appauvrissement et à l'exclusion sociale. Une étude a montré qu'en Suisse, 275 000 personnes étaient entrées dans la spirale de l'endettement.

Quelle carte de crédit ?

Certaines banques lient leur stratégie de vente à une cause écologique. Exemple : un établissement verse au WWF une partie des frais prélevés sur le commerçant. Pour le détenteur de la carte de crédit, il n'y a pas de changement par rapport à une carte classique. www.wwf.ch, rubrique « Je veux agir »

Faire un don ?

De nombreuses associations œuvrent pour un monde plus juste, plus sain, plus solidaire. L'Etat reconnaît cette forme de redistribution en autorisant la déduction des dons sur les impôts. Pour plus de sécurité, on peut se fier au label ZEW, qui garantit que l'association pratique une bonne gestion.



Fonds de placement éthico-écologiques ?

En choisissant bien ses produits financiers, il est possible de concilier ses intérêts économiques avec des principes éthiques et/ou écologiques (voir au verso).



Retraite éthique ?

Les caisses de pension gèrent les capitaux de prévoyance (2^{ème} pilier) dans le but d'en conserver la valeur à long terme. Certaines institutions, comme les fondations ethos (Genève) ou Nest (Zurich), garantissent une politique de placement axée sur des considérations sociales et environnementales.

Actionnariat responsable ?

Lorsqu'on possède des actions d'une société, on détient également des droits, dont celui de voter lors des assemblées générales. On peut ainsi donner son opinion sur certains choix stratégiques de l'entreprise, en relation avec l'environnement ou la politique sociale.

Pour plus d'informations, voir notamment le site de l'Association d'actionnaires pour une économie durable (ACTARES), www.actares.ch, ainsi que celui de la Fondation ethos, www.ethosfund.ch.



Fonds éthico-écologiques

L'offre croissante en fonds de placement « verts » ou « éthiques » permet de placer ses économies dans des entreprises méritantes et d'œuvrer à la construction d'un modèle de société plus durable.

Pour constituer un fonds éthico-écologique, l'établissement financier sélectionne les entreprises par secteur d'activité, en vertu du principe du « premier de classe », selon des critères sociaux et/ou écologiques. Les fonds comprennent souvent des titres d'entreprises traditionnelles, actives au niveau mondial et cotées en Bourse ; ils accueillent également de jeunes entreprises novatrices qui démarrent dans les domaines environnementaux ou sociaux. Sont exclus d'office les secteurs comme l'armement, le tabac, l'industrie nucléaire ou pétrolière.

Les placements éthico-écologiques pèsent déjà plus de 5 milliards de francs en Suisse, mais ils restent encore très minoritaires, avec seulement 1% des investissements. Une liste des fonds est disponible sur www.nicefuture.com, rubrique « Mon portefeuille ».



A qui confier son argent ?

Les instituts bancaires ont des stratégies de placement très différentes du point de vue social et écologique. Bien choisir son intermédiaire financier permet de mieux savoir où ira son argent. Voici quelques questions à se poser :

- L'institution financière est-elle transparente au niveau des informations sur ses placements ?
- Utilise-t-elle pour ses placements une grille d'évaluation complète sur les plans écologique et social ?
- Certains secteurs d'activité comme l'armement et le tabac sont-ils exclus d'office ?
- Quelle part des placements est affectée à des entreprises novatrices ou pionnières dans le domaine éthico-écologique ?
- Les placements éthico-écologiques sont-ils simplement une activité parmi d'autres ou une véritable politique que l'institution entend appliquer à toutes ses opérations ?

Pour en savoir plus

www.nicefuture.com

Cette association œuvrant pour la qualité de vie et le développement durable offre au public des informations théoriques et pratiques, notamment sur l'épargne et les placements éthico-écologiques. Voir la rubrique « Mon portefeuille ».

www.evb.ch

Déclaration de Berne – association active notamment dans la promotion des placements financiers éthiques et écologiques.

www.centreinfo.ch, www.covalence.ch

Sociétés de conseils et de recherches sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

www.actares.ch

Association d'actionnaires pour une économie durable.

www.ethosfund.ch

Fondation suisse d'investissement pour un développement durable.

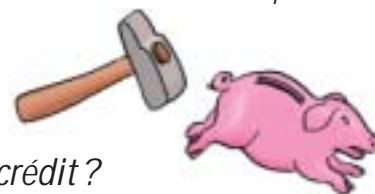
Les risques du surendettement

En recoupant les chiffres des sociétés de recouvrement et des organismes d'aide au désendettement avec les statistiques des offices cantonaux des poursuites, on mesure toute l'ampleur du surendettement en Suisse : ce phénomène touche un ménage sur dix et un jeune sur quatre. Selon ces services, il y a toujours plus de personnes surendettées et le montant de l'endettement moyen ne cesse d'augmenter : en quelques années, il est passé de Fr. 35'000.- à Fr. 50'000.-.

Les problèmes de surendettement viennent aujourd'hui en tête des demandes adressées aux associations d'entraide comme Caritas ou le Centre social protestant, avant même les questions de pauvreté ou de chômage.

Une enquête menée en juin 2004 conclut qu'un Suisse sur vingt serait un « acheteur compulsif », susceptible de connaître un jour ou l'autre des problèmes d'endettement. Ce phénomène encore méconnu, car difficilement repérable avant l'apparition de difficultés concrètes, est directement lié à notre modèle de société où les actes d'achat jouent un rôle central.

Les jeunes sont particulièrement concernés par cette surconsommation. Les factures exorbitantes de téléphone mobile et les achats conditionnés par les marques sont souvent considérés comme les premières causes des graves problèmes d'argent qui touchent les adolescents. Avec leurs maigres revenus, ils ont alors tendance à se tourner vers les emprunts.



Un petit crédit ?

Le surendettement peut également résulter de l'ouverture d'un ou plusieurs crédits. La récente loi sur le crédit à la consommation a pour objectif d'améliorer la protection du consommateur et d'éviter la spirale de l'emprunt. Mais au niveau de l'application, certains prêteurs peinent à respecter la réglementation. Les annonces publicitaires pour les crédits à la consommation omettent parfois de mentionner des informations obligatoires et de signaler que leur octroi est interdit s'il entraîne un surendettement.

Pour plus d'informations, il existe trois brochures de la Fédération romande des consommateurs (FRC) : « Budget », « Vos droits face aux dettes », « ABC... droits », tél. 021 312 80 06, www.frc.ch.